



### Public visé

Porteurs de projets et agriculteurs installés

### Prérequis

Stage accessible aux débutant.e.s.

### Horaires

9h15-17h30

### Lieu

Montreuil

### Intervenant et responsable de la formation

Alice BORTZMEYER, animatrice-formatrice  
AFOCG IdF  
contact@afocg-idf.fr  
07 67 75 14 49

**Conditions d'accès à la formation :** entretien préalable avec le formateur

**Délais d'inscription**  
Avant le 20 Avril 2022



La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante: action de formation.



# Formation

## Quelle formule pour travailler en collectif en agriculture ?

*Mise en commun du travail, du matériel, de circuits de commercialisation...De la coopération à la mutualisation, quelles sont les solutions juridiques adaptées à mon collectif ?*

FORMATION D'UNE JOURNÉE : MERCREDI 4 MAI

### Objectifs de la formation :

- Connaître les statuts juridiques qui permettent le travail à plusieurs
- Comprendre leurs atouts et limites pour mieux faire son choix
- Se doter d'une méthodologie pour orienter son questionnement et son choix

### Programme et méthodes :

Programme	Méthodes
Cadres juridiques pour une collaboration limitée avec une autonomie personnelle importante : Régime juridique et avantages et limites de la copropriété-indivision et de l'entraide	Elaboration collective d'une liste exhaustive des types de mise en commun possible dans le monde agricole
Cadres juridiques pour une mise en commun partielle des moyens de production, de transformation ou de commercialisation : association, GIE, SARL, SAS-SASU, coopérative agricole, SCIC.	Réflexion individuelle sur les objectifs individuels et collectifs de la mise en commun dans le projet agricole
Détention collective du patrimoine immobilier : baux ruraux à co-preneurs, GFA, SCI, indivision	Présentation power point des différentes solutions juridiques
Cadres juridiques pour une mise en commun totale des activités de production : formules classiques (GAEC, EARL, SCEA, sociétés commerciales) et for-	Echanges sur la base des questions des participants
	Exercice pratique en sous-groupe : mise en situation pour choix d'une solution juridique sur un cas concret

### Coût :

- ⇒ Pour les participants éligibles vivéa : 35 € de reste à charge pour les stagiaires, gratuits pour les adhérents AFOCG
- ⇒ Pour les participants éligibles CPF : 200 €
- ⇒ Pour les autres : nous contacter.

Une attestation de formation sera délivrée en fin de formation

Une évaluation orale collective permettra de faire le point sur les acquis à l'issue de la formation

Pour les personnes en situation de handicap, contactez le responsable de formation.

Taux de satisfaction des précédentes sessions : 8,7/10